

# CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

**33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 09/06/2022

L'an deux mille vingt-deux le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du CCAS à Airvault.

13 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Maryse, BAUDON Brigitte, BRAUD Françoise, CADET Nadia, CHABAUTY Gérard, CHARRIER Maryse, DAMBRINE Frédérique, DIGUET Véronique, JOZEAU Sylvie, POUPIN Anne-Marie, RICHARD Françoise, VIVIER Nadine.

### **1 pouvoir :**

Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Brigitte BAUDON

**Excusé (e) s :** Olivier FOUILLET, Cécile GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN, Micheline REAU, Daniel ROBERT.

**Absent (e) s :** Gérard GIRET, Pierrette MILLIASSEAU.

Préfecture des Deux-Septes

**secrétaire de séance :** Anne Allier

21 JUIN 2022

## BILAN D'ACTIVITES 2021

**Délibération n° D 2022-009**

Considérant la présentation du rapport d'activité du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, joint en annexe,

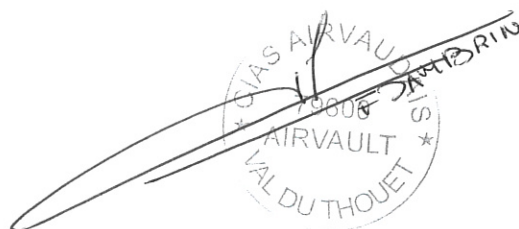
**Après en avoir délibéré,** le Conseil d'Administration prennent acte à l'unanimité des membres présents ou représentés du bilan d'activité 2021.

**Pour extrait conforme,**

*Airvault le 14 juin 2022*

**La Vice-Présidente,**

*Frédérique DAMBRINE*





## BILAN D'ACTIVITE 2021

**Heures effectuées** : 30 012 h (prévu 34 000 h)

○ Dont :

- Conseil Départemental (APA, PH, PA, PCH) : 22 458 h
- Caisses de retraites ( CARSAT, MSA, CNRACL, CMCAS) : 2 780 h
- Mutuelles : 265 h
- Payant : 4 489 h
- HAD : 20h

### **Finances :**

BUDGET PRINCIPAL :

- Recettes : 27 000 euros : subvention de la CCAVT
- Dépenses : 27 000 euros liés aux charges de structure (dont 17 084,68 € de charges de personnel - service commun)

BUDGET ANNEXE :

Fonctionnement Dépenses : 803 829 euros dont 740 825 euros dans les charges de personnel et 36 679 euros pour les frais de déplacements

Fonctionnement Recettes : 741 131 euros dont 52 962 euros de remboursement d'indemnités journalières et 656 565 euros de tarification

Déficit 2021 = 62 698 €

Une facturation à l'usager avec des frais de gestion par GIR a été délibéré en conseil d'administration en décembre 2021 pour une mise en place au 1<sup>er</sup> avril 2022. Cela va permettre de réaliser un apport de 56 000 € selon les prévisions.

### **Effectifs :**

25 agents sociaux en activité

2 agents administratifs (2 agents administratifs mutés au 1<sup>er</sup> août à la CCAVT pour le service commun)

Le service a accompagné 272 personnes dans l'année.

Le service est réparti en 4 secteurs de travail afin de limiter les déplacements.

Les agents utilisent leur véhicule personnel et ont un remboursement en fonction des kilomètres parcourus.

### **Un service créateur d'emploi**

19 agents en activité ou en congé maladie vivent sur le territoire de la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet



## REPARTITION PAR SECTEUR DES AGENTS

Secteur Irais/Repéroux : Irais, Borcq, Availles Thouarsais, Répéroux, Barroux : 6 agents sociaux

Secteur Airvault : Airvault, Assais Les jumeaux : 6 agents sociaux

Secteur Boussais : Boussais, l'Hôpiteau, Maisontiers, Tessonnière, une partie de Louin : 5 agents sociaux

Secteur de Saint Loup : St Loup Lamairé, le Chillou, Louin : 8 agents sociaux

2 agents en congé grave maladie

3 agents en disponibilité

1 agent licencié pour inaptitude physique le 26/09/2021 perçoit, par le CIAS, l'allocation chômage depuis le 26/10/2021 pour un montant de 17,77€ brut journalier.

## LES USAGERS

Actuellement, le service accompagne 170 usagers, qui ont entre 47 ans et 100 ans.

COMMUNES	NOMBRE D'USAGERS	
AIRVAULT	77	Dont 51 à Airvault 4 à Borcq 9 à Soulièvres 13 à Tessonnière
ASSAIS LES JUMEAUX	7	
AVAILLES THOUARSAIS	6	
BOUSSAIS	17	
IRAIS	6	
LE CHILLOU	6	
LOUIN	19	
MAISONTIERS	7	
SAINT LOUP LAMAIRE	25	

## LES PROJETS REALISÉS en 2021

- Création du service commun
- Formations : 19 jours de formations ont été réalisés : premiers secours, les métiers de l'aide à domicile...
- La crise sanitaire : L'obligation vaccinale n'a pas eu d'impact sur le service, l'ensemble du personnel a été vacciné. Quelques cas de covid chez les usagers et les agents

## SUR L'ANNÉE 2022

Mise en place des nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> avril 2022

Départ à la retraite d'un agent social au 1<sup>er</sup> juillet 2022